

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2024

Nombre de conseillers	15	L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Etienne de Baigorri s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 04 avril 2024 et transmise par voie électronique le 04 avril 2024, et sous la présidence d'Antton CURUTCHARRY
Présents	13	
Votants	15	

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, , M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo Mme MOUSQUES Bernadette M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : M. BIBES Jean Paul, donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen, M. COSCARAT Jean Michel donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

Etaient excusés : M. BIBES Jean Paul et M. COSCARAT Jean Michel

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme MOUSQUES Bernadette

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

- Affectation des résultats 2023 budget principal
- Vote du budget principal 2024
- Vote des taux des impôts locaux 2024
- Décision de constitution de provisions relatives à l'Ehpad Larrazkena
- Affectation des résultats 2023 budget camping municipal
- Vote du budget du camping municipal
- Résiliation de conventions auprès de l'APGL 64
- Travaux extension Ehpad- demande de fonds de concours auprès de la CAPB
- Travaux extension Ehpad- demandes de subventions auprès du Département et de l'ARS
- Travaux extension Ehpad- demande de l'octroi d'un prêt auprès de la MSA

- Questions diverses

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2024.

1-DELIBERATION N°2024-20- AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL-NOMENCLATURE 7.1

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de M. CURUTCHARRY Antton,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Procès-verbal du 09 AVRIL 2024

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

DÉCIDE d'affecter les résultats 2023 comme suit :

Excédent de fonctionnement de:	426 931.22
Un excédent reporté de:	293 910.11
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de:	719 941.33
Un déficit d'investissement de:	169 841.77
Un déficit des restes à réaliser de:	96 246.00
Soit un besoin t de financement de:	266 087.77

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit

Résultat d'exploitation au 31/12/2023: EXCEDENT	719 941.33
Affectation complémentaire en réserve (1068)	266 087.77
Résultat reporté en fonctionnement (002)	453 853.56
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	169 841.77

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents :13
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 15
CONTRE : /
ABSTENTION : /

2- DELIBERATION N° 2024-21 VOTE DU BUDGET 2024 DU BUDGET PRINCIPAL- NOMENCLATURE 7.1

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de M. CURUTCHARRY Antton,

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif 2024 :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 162 899.61
RECETTES	1 259 145.61
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	2 362 796.95
RECETTES	2 362 796.95

Pour rappel total budget

INVESTISSEMENT	1 312 757.61 (dont 149 858.00 de RAR)
DEPENSES	1 312 757.61 (dont 53612.00 de RAR)
RECETTES	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	2 362 796.95 (dont 0.00 de RAR)
RECETTES	2 362 796.95 (dont 0.00 de RAR)

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2024 du Budget Principal

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de :

- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section de fonctionnement ;
- 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section d'investissement

Procès-verbal du 09 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 15
CONTRE : /
ABSTENTION : /

3-DELIBERATION N° 2024-22 VOTE DES TAUX 2024 DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX- NOMENCLATURE 7.2

Remplace délibération envoyée précédemment (erreur sur nombre de membres présents)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil municipal,

*Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière bâtie : 30.17 %
- taxe foncière non bâties : 39.53 %
- taxe d'habitation : 15.79 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
POUR : 12
CONTRE : 2
ABSTENTION : 1

4-DELIBERATION N° 2024-23 DECISION DE CONSTITUTION DE PROVISIONS RELATIVES A L'EHPAD- NOMENCLATURE 7.1

Monsieur le Maire rappelle que d'importants travaux sont prévus à l'EHPAD (extension et rénovation des 40 salles de bains).

Pour ce faire afin de couvrir les risques de ce travaux, Monsieur le maire propose de constituer des provisions ;

Monsieur le Maire rappelle que dans les années futures des travaux lourds d'entretien seront à réaliser

Il rappelle que ce montant est fixé annuellement. Pour l'année 2024, il propose d'inscrire au budget un montant de 42 000 € de provisions.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- **DÉCIDE** de constituer pour 2024 un montant de 42 000 € de provisions relatives à l'Ehpad

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 15
CONTRE : /
ABSTENTION : /

5-DELIBERATION N° 2024-24 AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DU BUDGET DU CAMPING MUNICIPAL -NOMENCLATURE 7.1

Remplace délibération envoyée précédemment (erreur sur nombre de membres présents)

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de M. CURUTCHARRY Antton,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement de:	36 968.49
Un excédent reporté de:	17576.96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de:	54 545.45
Un excédent d'investissement de:	20 752.75
Un déficit des restes à réaliser de:	0.00
Soit un excédent de financement de:	20 752.75
DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit	
Résultat d'exploitation au 31/12/2023: EXCEDENT	54 545.45
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00
Résultat reporté en fonctionnement (002)	54 545.45
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	20 752.75

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 15
CONTRE : /
ABSTENTION : /

6-DELIBERATION N° 2024-25 VOTE DU BUDGET 2024 DU CAMPING MUNICIPAL -NOMENCLATURE 7.1

Remplace délibération envoyée précédemment (erreur sur nombre de membres présents)

L'assemblée délibérante, réuni sous la présidence de M. CURUTCHARRY Antton

VOTE les propositions nouvelles du budget primitif 2024

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	51 000.00
RECETTES	51 000.00
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	146 545.45
RECETTES	146 545.45

Pour rappel total budget

Procès-verbal du 09 AVRIL 2024

INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

51 000.00 (dont 0.00 de RAR)

51 000.00 (dont 0.00 de RAR)

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

146 545.45 (dont 0.00 de RAR)

146 545.45 (dont 0.00 de RAR)

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal :

- **ADOPTE** le Budget Primitif 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

7-DELIBERATION N° 2024-26 RESILIATIONS DE CONVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE- NOMENCLATURE 9.1

M. le Maire rappelle que des conventions auprès de différents services de l'APGL ont été conclues ;

Aujourd'hui, la Commune ne nécessitant plus ces services, Monsieur le Maire propose de résilier ces conventions et que ces résiliations soient effectives **au 1° janvier 2025**.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de résilier les conventions auprès des services
 - **Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture**
 - **Service intercommunal Territoires et urbanisme**
 - **Service Intercommunal Voirie réseaux Aménagement**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

8- DELIBERATION N° 2024-27 TRAVAUX EXTENSION EHPAD LARRAZKENA- DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DISPOSITIF 2023-2026 AUPRES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE- NOMENCLATURE 7.5

M. le Maire expose au Conseil municipal le projet d'extension de L'Ehpad Larrazkena dont la construction date de 1991. En effet, cette extension permettra la création de 4 chambres supplémentaires et d'espaces dédiés à des services de l'EHPAD.

Ces travaux consistent en:

- L'extension de l'établissement: création de 4 chambres supplémentaires pour répondre au problème de chambres doubles
- La rénovation de la couverture
- La rénovation des 42 salles d'eau existantes et travaux annexes

Les travaux sont estimés à 952 082 € HT les frais de maîtrise d'oeuvre et d'honoraires sont de 128 326 € HT

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré le Conseil municipal:

APPROUVE le projet d'extension de l'Ehpad Iarrazkena

A SOLLICITE la DETR 2024

SOLLICITE l'ARS et le Département

SOLLICITE l'octroi d'un prêt auprès de la MSA

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette opération

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-annexé

PRIX DE REVIENT HT		FINANCEMENT	
Travaux	952 082.00 €	DETR-	160 000.00 €
Honoraires et MO	128 326.00 €	SEGUR	162 061.20 €
		Département	162 061.20 €
		Fonds de concours CAPB	79 102.00 €
		Emprunt MSA	150 000.00 €
		EMPRUNT	151 101.60 €
		AUTOFINANCEMENT	216 082.00 €
TOTAL	1 080 408.00 €	TOTAL	1 080 408.00 €

par le représentant de

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 15
POUR : 15
CONTRE : /
ABSTENTION : /

**9- DELIBERATION N° 2024-28 TRAVAUX EXTENSION EHPAD LARRAZKENA-
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT ET DE L'ARS -
NOMENCLATURE 7.5**

M. le Maire expose au Conseil municipal le projet d'extension de l'Ehpad Iarrazkena dont la construction date de 1991. En effet, cette extension permettra la création de 4 chambres supplémentaires et d'espaces dédiés à des services de l'EHPAD.

Ces travaux consistent en:

- L'extension de l'établissement: création de 4 chambres supplémentaires pour répondre au problème de chambres doubles
- La rénovation de la couverture
- La rénovation des 42 salles d'eau existantes et travaux annexes

Les travaux sont estimés à 952 082 € HT les frais de maîtrise d'oeuvre et d'honoraires sont de 128 326 € HT

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré le Conseil municipal:

- **APPROUVE** le projet d'extension de l'Ehpad Iarrazkena
- **A SOLLICITE la DETR 2024**
- **SOLLICITE l'ARS et le Département**
- **SOLLICITE l'octroi d'un prêt auprès de la MSA (150 000.00 €)**

- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette opération

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-annexé

PRIX DE REVIENT TTC		FINANCEMENT	
Travaux	1 142 498.40 €	DETR-	160 000.00 €
Honoraires et MO	153 991.20€	SEGUR	194 474.00 €
		Département	194 474.00 €
		Fonds de concours CAPB	99 756.00 €
		Emprunt MSA	150 000.00 €
		EMPRUNT	350 000.00 €
		AUTOFINANCEMENT	147 786.00 €
TOTAL	1 296 490.00 €	TOTAL	1 296 490.00 €

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

109- DELIBERATION N° 2024-29 TRAVAUX EXTENSION EHPAD LARRAZKENA- DEMANDE DE L'OCTROI D'UN PRET AUPRES DE LA MSA- NOMENCLATURE 7.5

M. le Maire expose au Conseil municipal le projet d'extension de L'Ehpad Iarrazkena dont la construction date de 1991. En effet, cette extension permettra la création de 4 chambres supplémentaires et d'espaces dédiés à des services de l'EHPAD.

Ces travaux consistent en:

- L'extension de l'établissement: création de 4 chambres supplémentaires pour répondre au problème de chambres doubles
- La rénovation de la couverture
- La rénovation des 42 salles d'eau existantes et travaux annexes

Les travaux sont estimés à 952 082 € HT les frais de maîtrise d'oeuvre et d'honoraires sont de 128 326 € HT

Où l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré le Conseil municipal:

APPROUVE le projet d'extension de l'Ehpad Iarrazkena

A SOLLICITE la DETR 2024

SOLLICITE l'ARS et le Département

SOLLICITE l'octroi d'un prêt auprès de la MSA

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents afférents à cette opération

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-annexé

PRIX DE REVIENT TTC		FINANCEMENT	
Travaux	1 142 498.40 €	DETR-	160 000.00 €
Honoraires et MO	153 991.20€	SEGUR	194 474.00 €
		Département	194 474.00 €
		Fonds de concours CAPB	99 756.00 €
		Emprunt MSA	150 000.00 €
		EMPRUNT	350 000.00 €
		AUTOFINANCEMENT	147 786.00 €
TOTAL	1 296 490.00 €	TOTAL	1 296 490.00 €

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE :

Attribution du marché de communication à l'entreprise HEDA COMMNICACION en date du 04 avril 2024

QUESTIONS DIVERSES

Procès-verbal du 09 AVRIL 2024

!

Liste des membres présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette et M. OLÇOMENDY Betti

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 20 à 19

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>